

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 8 DECEMBRE 2017

Salle du Conseil municipal à 20 h30

Etaient présents : Mrs LARRAUFIE Christian : Maire, JAMMES Denis : 1^{er} adjoint, CAZARD-CASTAGNE Fabrice : 2^{ème} adjoint, CROUZAT Roger : 3^{ème} adjoint, COUNORD Bernard, GENOT Sébastien et Mmes MOULENE Cécile, RAUX Agnès et TAURAN Florence.

A donné pouvoir : Mr ENGELS Aloysius à Mr LARRAUFIE Christian

Secrétaire de séance : Mme MOULENE Cécile

Les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour sont examinées et votées à l'unanimité par l'assemblée :

- 1) Adopte une décision modificative n° 4 au budget communal 2017 pour ajustements de crédits**

- 2) Décide de ne pas modifier les tarifs communaux et donc de reconduire pour 2018 les tarifs applicables en 2017 c'est-à-dire :**

Le loyer des logements communaux (ancien presbytère et école) sont fixés à 360 € mensuel pour le logement et le garage

Les tarifs applicables pour le budget de l'eau (réseau public d'eau potable de Bannes) sont les suivants:

1.15 euros le m³ jusqu'à 200m³

0.50 euros le m³ au-delà de 200m³

les tarifs des compteurs seront de **70.00** euros le 1^{er} compteur et **35.00** euros le 2^{ème} compteur au sein d'une même habitation.

Le compteur des exploitations agricoles sera facturé pour **35.00** euros s'il vient distinctement en complément d'une maison d'habitation.

Il est précisé qu'en cas de fuite constatée un dégrèvement jusqu'à 300m³ au-delà de la consommation habituelle annuellement relevée pourra être accordé une fois tous les cinq ans.

Location de la salle polyvalente :

Pour une occupation de 48 heures :

80.00 € jusqu'à 50 personnes

120.00 € au-delà de 50 personnes jusqu'à 100 personnes

150.00 € au-delà de 100 personnes jusqu'à 200 personnes

Le forfait chauffage sera de **60.00** €

Au-delà de 48 heures et **par tranche de 24 heures supplémentaires** :

40.00 € jusqu'à 50 personnes

60.00 € au-delà de 50 personnes jusqu'à 100 personnes

75.00 € au-delà de 100 personnes jusqu'à 200 personnes

Le forfait chauffage sera de **30.00 €**

Il est rappelé que la salle ne peut être louée qu'aux seuls habitants de Bannes et après signature d'une convention d'occupation et fourniture d'une attestation d'assurance garantissant les risques incendie, dégâts des eaux et responsabilité civile.

Pour le columbarium, le tarif d'une **case trentenaire** du columbarium est de 270 €.

Pour le cimetière communal, il n'y a plus de possibilité d'acquérir une concession perpétuelle dans l'ancien cimetière. Pour le nouveau cimetière, le tarif des **concessions cinquantennaires** renouvelables est de 180 € pour un emplacement simple et 360 € pour un emplacement double.

- 3) Approuve le rapport définitif 2017 de la Commission locale d'évaluation des charges transférées à Cauvaldor pour les bloc1, 2 et 3.
- 4) Autorise le Maire à passer une convention avec les propriétaires de la parcelle sur laquelle a été installé le nouvel emplacement des poubelles de Lasbourrines fixant les conditions de cette mise à disposition gracieuse.
- 5) Passe un avenant n° 1 au marché de l'entreprise Sudrie pour le lot 2 plomberie-sanitaires pour le logement communal pour 977.35 € TTC.
- 6) Passe un avenant n° 1 au marché de l'entreprise STAP pour des moins- values et des plus- values concernant la création du nouveau cimetière prenant notamment en compte la déviation des eaux du cimetière aboutissant à un coût supplémentaire de 5070 €.
- 7) **A 9 voix pour et 1 abstention du Maire**, décide à compter du 01/01/2018 d'accorder au personnel communal le régime indemnitaire de la Fonction Publique Territoriale.

Les questions inscrites à l'ordre du jour étant examinées et votées, la séance est levée à 23 heures 30.